

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six le sept avril à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance
7 avril 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Eric Huet, Sabrina Clermont, François Magne, Murielle Knoll Gombert, Christian Asse, Béatrice Gautier, Laurent Weinreich, Nesrine Langin, Pierre Carrel, Catherine Letellier, Jean-Michel Eude, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Marinette Lebon, Guillaume Legrand, Anne Fablet Renaut, Quentin Blanchard, Maxime Soubien-Clquet, Delphine Besson, Arthur Carpentier, Mathilde Bertho, Marine Dubois, François Jamrot.

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoir : 2

Excusés : Edith Aubert, Cyril Manson

Votants : 29

Pouvoirs :
Edith Aubert a donné pouvoir à Marinette Lebon
Cyril Manson a donné pouvoir à Nesrine Langin

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026_04_22

**DÉSIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS SIEGEANT AU COMITÉ DE
PROGRAMMATION LEADER GAL PAYS D'AUGE**

Le Département du Calvados est lauréat de l'appel à candidatures régional LEADER pour la période 2023-2027. Le territoire bénéficie ainsi d'une enveloppe de 1 536 613 millions d'euros sur 5 ans pour financer des projets innovants, participant au dynamisme et à l'attractivité des zones rurales et facilitant les coopérations.

Le GAL Pays d'Auge bénéficiait déjà de ces financements sur la période 2014-2022, dont le périmètre couvrait les 5 EPCI suivants :

- 1.CC Normandie Cabourg Pays d'Auge
- 2.CC Cœur Côte Fleurie
- 3.CC Terre d'Auge
- 4.CC du Pays de Honfleur Beuzeville (dans sa partie calvadosienne)
- 5.CA Lisieux-Normandie

Le GAL Pays d'Auge couvre ainsi un vaste territoire composé de 160 communes éligibles et près de 160 000 habitants.

Le programme LEADER est animé et piloté par un comité de programmation, composé d'un collège public et d'un collège privé. Cette instance, qui se réunit une fois par trimestre, est garante de la bonne marche du programme tout au long de sa mise en œuvre. Elle a notamment pour rôle de sélectionner les projets qui bénéficieront de fonds LEADER et suivre la progression du programme.

Le comité de programmation du futur GAL sera composé de 16 binômes au sein du collège public (élus communautaires et élus de communes peu dense et de taille intermédiaire), et 17 binômes au sein du collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, de chambres consulaires...).

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité de programmation LEADER.

LE CONSEIL Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉSIGNE**

Titulaire	Suppléant
Jérémy ROSEAU	Sandrine BOIRE

comme représentants au comité de programmation LEADER GAL PAYS D'AUGE.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois en an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Jérémy ROSEAU

